



Genève, le 4 octobre 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département des infrastructures (DI)

Ouverture d'une voie de circulation réservée au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard

Dès le lundi 8 octobre 2018, la voie habituellement réservée aux frontaliers de la douane de Thônex-Vallard deviendra une piste que seuls les véhicules accueillant au minimum deux personnes pourront emprunter. La mesure, mise en place par le DI et les Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB), doit permettre de fluidifier le trafic à l'entrée et à la sortie du territoire cantonal aux heures de pointe. Cet essai d'une année est inédit au niveau européen.

Le canton de Genève enregistre chaque jour quelques 600'000 mouvements à ses frontières, générés en très grande partie par les travailleurs pendulaires. Dans une majorité des cas, ces derniers utilisent la voiture pour rejoindre leur lieu de travail, créant régulièrement des surcharges de trafic, notamment aux passages frontière. La douane de Thônex-Vallard voit ainsi passer jusqu'à 22'000 véhicules par jour et connaît des périodes de saturation.

Afin de limiter ces engorgements, les autorités genevoises et la société Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc, qui exploite l'autoroute A411 côté français sur la plateforme de Thônex-Vallard, ont collaboré étroitement pour mettre en place la première voie transfrontalière réservée au covoiturage au niveau européen. Le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules sur la route et donc le volume du trafic. Selon les projections, si la part de covoitureurs venait à progresser de 8% sur la douane, la charge de trafic serait comparable à celle observée pendant la période estivale, où la circulation est fluide.

La mesure est mise en place à titre expérimental pendant une année, en accord avec les autorités douanières. Elle fait partie du catalogue de 100 mesures de mise en œuvre de la [Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée](#) et constitue également une application du programme [PACT'Air](#), accord transfrontalier visant à améliorer la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève. La piste réservée aux covoitureurs court sur 550 mètres côté français et 450 mètres côté suisse et remplace l'actuelle voie destinée aux frontaliers. Elle sera ouverte, en règle générale, de 6h à 9h dans le sens France-Suisse et de 16h à 19h dans le sens Suisse-France. Afin de permettre cet essai, un pictogramme spécifique a été réalisé, en conformité avec les réglementations en vigueur dans chaque pays.

Des solutions pour fluidifier le trafic aux douanes

Cet essai s'inscrit dans une volonté large de faire la promotion du covoiturage. Dans une [lettre d'intention sur le trafic aux petites douanes](#) signée en janvier 2018, partenaires français et

suisses se sont engagés à mettre en place des solutions concrètes pour limiter la circulation aux passages frontières du sud du canton notamment. En effet, face à la surcharge récurrente observée sur les axes de Bardonnex et de Thônex-Vallard, une partie du trafic pendulaire se déverse sur des routes secondaires, créant des nuisances dans des villages qui ne sont pas adaptés pour l'accueillir.

Afin de limiter ces passages, [deux nouvelles lignes de bus transfrontalières ont été créées](#), de nouveaux P+R ont été ou vont prochainement être inaugurés et les outils permettant la mise en relation des personnes souhaitant covoiturer sont développés, via la plateforme covoiturage-leman.org.

La mise en service du réseau ferroviaire transfrontalier Léman Express, le 15 décembre 2019, viendra renforcer ce dispositif.

Pour tout complément d'information: M. Roland Godel, secrétaire général adjoint chargé de communication, DI, T. 022 327 96 11.